



N° 135

OCTOBRE 2019

BULLETIN MUNICIPAL



Contacts :

Jouy-Mauvoisin Tel: 01 34 76 51 21

Mairie.jouy.mauvoisin@wanadoo.fr

<http://www.jouy.mauvoisin.fr>



SOMMAIRE N° 135 OCTOBRE 2019

- ☑ Editorial
- ☑ Extraits des délibérations du conseil municipal.
- ☑ Extrait séance de travail du conseil municipal.
- ☑ Informations municipales
- ☑ Informations diverses

Vous avez entre les mains le nouveau numéro de notre bulletin municipal.

La rentrée scolaire s'est déroulée sans problème avec un effectif de 69 enfants réparti en 3 classes.

Nous avons renouvelé du mobilier dans la classe des petits et investi dans une armoire à froid pour la cantine.

Comme à l'accoutumée, dans ce numéro 135, de nombreuses recommandations pour le bien vivre ensemble concernant les stationnements gênants, les aboiements de chiens et les excès de vitesse, notamment rue de La Vallée.

Le contrat rural qui concernera de nombreux travaux sur nos bâtiments communaux suit son cours et devrait être présenté, pour validation, devant les instances régionales et départementales en fin d'année.

Vous trouverez dans les pages suivantes des informations un peu plus détaillées.

À nouveau la couleur rose pour la Une de ce bulletin et ainsi vous rappeler la campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein et à récolter des fonds pour la recherche.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Le maire

Alain BERTRAND



Séance du jeudi 12 septembre 2019

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Jocelyne GUILLAUME, Jean-Pierre DEVISME, Elisabeth DOS SANTOS, Noel GUYOMARD, Nadège DELLAROSA et Joseline PAYEN.

ABSENTS EXCUSES : M. Julien HERON, M. André MOULAGER et M. Miguel OURSEL.

APPROBATION DES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DEFINITIVES 2016 DE LA COMMUNAUTE URBAINE GPSEO.

Le Tribunal administratif de Versailles a, par jugements rendus le 23 mai 2019, annulé le protocole financier général et les attributions de compensation définitives 2016 adoptés respectivement par délibérations du Conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise du 17 novembre 2016 et du 29 juin 2017.

La CU a adopté le 12 juillet 2019 un nouveau protocole fixant les modalités de détermination des attributions de compensation.

Lors de la même séance, la CU a fixé les attributions de compensation définitives 2016 conformément au principe de neutralisation fiscale défini par ledit protocole et dans la limite de l'encadrement de la variation libre fixe a +/- 15% pour l'année 2016 .

Les attributions de compensation ainsi fixées doivent faire l'objet de «*délibérations concordantes prises à la majorité qualifiée* » soit, par deux tiers au moins des conseils municipaux des communes intéressées représentant plus de la moitié de la population totale de celles-ci, ou par la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver les attributions de compensation définitives 2016 telles qu'elles ont été déterminées par le conseil communautaire de la Communauté urbaine Grand Paris Seine et Oise le 12 juillet 2019. *(A ce titre Jouy-Mauvoisin devra restituer à la CU la somme de 7009,95 €).*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité:

APPROUVE les attributions de compensation définitives 2016 fixées par délibération du conseil communautaire du 12 juillet 2019.

RENOUVELLEMENT ADHESION AU DISPOSITIF «*YVELINES ECOUTE ASSISTANCE* » DU DEPARTEMENT DES YVELINES

Suite à la nouvelle consultation lancée par le Département des Yvelines concernant le dispositif de téléassistance «*Yvelines Ecoute Assistance* », la société VITARIS a été de nouveau retenue pour la période de 2019 à 2023.

Il est donc proposé au conseil municipal de renouveler l'adhésion de la commune audit dispositif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité:

- Décide de renouveler l'adhésion au système départemental de téléassistance «*Yvelines Ecoute Assistance*» existant.

APPROBATION DE LA REPARTITION DU SOLDE DE CLOTURE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE TRANSPORTS D'ELEVES DE DAMMARTIN - MANTES

Le Syndicat Intercommunal de Transports des Elèves (SITE) n'a plus d'activités de transport depuis la rentrée de septembre 2017, la compétence de gestion ayant été reprise par la région Ile de France (transports du matin et du soir) et celle du temps de restauration par les communes utilisatrices.

Lors de sa réunion du 26 juin dernier, le comité syndical a adopté les modalités de la dissolution du syndicat et la répartition par commune de l'excédent de clôture fixé à 280 428,13 € au terme des opérations comptables.

Il convient désormais que cette répartition soit approuvée par l'ensemble des communes membres, même si pour certaines aucun élève ne fréquentait les circuits sur les dernières années. Pour notre commune, cela représente un montant de 3 645.15 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver la répartition du solde de clôture telle qu'elle a été adoptée par délibération du comité syndical en date du 26 juin 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité approuve la répartition du solde de clôture.

QUESTIONS DIVERSES

Une conseillère municipale informe l'assemblée du problème rencontré cet été autour du conteneur à verre situé rue de la Vallée. En effet, des dépôts sont faits à l'extérieur de celui-ci entraînant des bris de verre pouvant occasionner des risques d'incendie au vu des conditions climatiques.

Il est demandé aux personnes faisant usage de ces conteneurs de bien veiller à ne rien laisser tomber à l'extérieur.

Il est proposé de sensibiliser les agents municipaux à vérifier la propreté du lieu à chacun de leur passage et de veiller à ramasser les débris de verre.

Un administré présent souhaite savoir s'il est possible d'effectuer des travaux pour améliorer le terrain de boules rue du Pavillon, suite à la demande de certains joueurs. Une possibilité est à l'étude et pourrait être envisagée à l'automne.

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DE TRAVAIL DU 12 SEPTEMBRE 2019

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs, Alain BERTRAND, Daniel LECRUBIER, Jean RECULE, Jocelyne GUILLAUME, Jean-Pierre DEVISME, Elisabeth DOS SANTOS, Noël GUYOMARD, Nadège DELLAROSA et Joseline PAYEN.

ABSENTS EXCUSES : M. Julien HERON, M. André MOULAGER et M. Miguel OURSEL.

Propositions faites au conseil municipal

Les travaux d'aménagement du carrefour RD 110/Clos du Lavoir ne sont pas complètement terminés. Les panneaux de signalisation sont régulièrement abîmés lors du passage de véhicules lourds.

- Il est donc envisagé de poser des plots rétro réfléchissants autour des ilots.

Depuis la mise en œuvre de cet aménagement, il a été constaté que celui-ci n'a pas eu d'effet sur la réduction de la vitesse des véhicules venant de Perdreauville.

- Il est donc proposé aux conseillers d'installer un stop à la hauteur du carrefour dans le sens Perdreauville – Buchelay.

- Dans le sens Jouy – Perdreauville, il est proposé de réduire la haie située au carrefour afin d'améliorer la visibilité des véhicules sortant du clos du Lavoir. (*Cette opération a d'ores et déjà été réalisée*)

- Il sera également demandé s'il est possible de matérialiser les bordures par une peinture blanche.

Les conseillers sont favorables à l'unanimité à ces trois propositions.

M. le Maire liste quelques travaux susceptibles d'être éligibles au prochain fonds de concours de la Communauté urbaine GPSEO, à savoir :

- La réfection (sur une partie) de la toiture des logements communaux

- L'allée périphérique du cimetière qui pourrait être réalisée en béton lavé et la réhabilitation du hall de l'église (faire ressortir les pierres apparentes)

- La plantation d'une haie d'arbustes et arbres pour délimiter le parking route de Fontenay et le nettoyage des ronces notamment sous le noyer.

Des devis vont être réalisés. Les conseillers sont invités à réfléchir à d'autres travaux éventuels.

Le dossier de demande du fonds de concours doit être déposé au plus tard pour le 30 novembre. Les opérations retenues devront faire l'objet d'une délibération lors d'une prochaine réunion de conseil municipal.

L'avant-projet sommaire établi par le Cabinet d'Architecture FIRON concernant les opérations du contrat rural est soumis aux conseillers municipaux qui souhaitent y apporter quelques ajustements et modifications. Ceux-ci seront discutés lors du prochain rendez-vous avec l'architecte.

Le contrat rural devrait être validé par le conseil régional en novembre et par le conseil départemental en décembre.

Depuis quelques années n'ayant plus beaucoup d'inscriptions au tennis (1 à 2 personnes) voire aucune pour cette année, il est proposé au conseil de laisser ouvert le court et de retirer le filet, ce qui est accepté.

D'une façon générale, les équipements sportifs (terrain de foot, basket, tennis, ...) de la commune sont très peu utilisés.

Une conseillère demande s'il ne serait pas possible d'envisager la création d'un city stade en lieu et place.

Des renseignements vont être pris sur le coût, l'entretien et l'utilisation d'un tel équipement.

Informations données au conseil municipal

-Monsieur le Maire informe les conseillers que le tracteur est vieillissant. Une nouvelle réparation vient d'être réalisée pour un montant de 1600 €. D'ici quelque temps, se posera la question de son remplacement.

- Un nouveau radar pédagogique (coût 1700 €) a été installé (*par nos soins*) à la place de l'ancien non réparable.

- Dans le cadre de la réfection du revêtement de la chaussée Place de la Mairie réalisée début juillet, il était prévu une matérialisation spécifique pour marquer la sortie de l'école (une bande de pavés résine de chaque côté de la place avec des panneaux « école » peints au sol). Ces travaux sont programmés pour la fin de ce mois. Le conseil départemental est intervenu semaine 39 pour reprendre les rampants du plateau surélevé situé au carrefour place de la Mairie et RD 110.

- La conservatrice choisie pour la restauration de la statue Saint Mammès de l'église est intervenue ce jour pour la récupérer. Cette opération pourrait durer un an.

- Le contrat à durée déterminée de M. Alexandre HALLUIN a été renouvelé pour une durée d'un an à compter du 1er septembre avec une augmentation de son indice de rémunération, son travail étant très satisfaisant.

- Le Noël de l'école : l'équipe enseignante a de nouveau sollicité la commune pour qu'un spectacle ou une activité soit organisé à la place du cadeau individuel. Le conseil réitère sa volonté d'offrir un cadeau (un livre *choisi depuis lors*) par enfant et remis par le Père Noël. Il est proposé d'organiser cette animation le même jour que le marché de Noël des enseignantes le vendredi 13 décembre à la salle polyvalente.

INFORMATIONS MUNICIPALES

Etat civil

Carnet gris



C'est avec beaucoup de tristesse que nous avons appris les décès de :

- Mme Bernadette DAVIRON survenu le 3 septembre 2019
- et Mme Elise COSTES survenu le 2 octobre 2019

Ecole



La rentrée des classes a eu lieu le 2 septembre 2019.

L'effectif actuel est constitué comme suit :

Classe Mme MOREAU : PS (10) – MS (7) – GS (10)

Classe Mme LESSAULT : CP (9) – CE1 (5) – CE2(10)

Classe Mme TEKAYA : CM1 (8) – CM2 (9)

PARENTS D'ÉLÈVES, ÉLISEZ VOS REPRÉSENTANTS



Les élections de parents d'élèves ont eu lieu
le 11 octobre 2019

Candidats titulaires :

Mme Aurélie DEVAUX, Mme Amal RAIH et M. Yassine OUIJANE

Candidats suppléants :

Mme Samira ZIANI, Mme Ikrame MERROUNE et M. Hilal BISSA

Projet intergénérationnel à l'école.

L'école de Jouy-Mauvoisin cherche des personnes souhaitant participer à un projet avec les enfants en leur transmettant leur passion (jardinage, couture, cuisine, bricolage ...).

Ce projet est envisagé à raison d'1h30 par semaine en mars-avril 2020.

Si vous êtes intéressés, merci de contacter l'école au 01-34-76-50-48 ou par mail 0781418t@ac-versailles.fr.



Célébration d'Halloween



Pour célébrer Halloween, les élèves de l'école de Jouy-Mauvoisin défilent dans les rues du village et frapperont à vos portes.

vendredi 18 octobre de 10h à 11h30

Accrochez un accessoire symbolisant cette fête (citrouille, fantôme, araignée, ...) pour nous faire savoir que vous êtes disponibles et prêts à nous accueillir avec des friandises !"

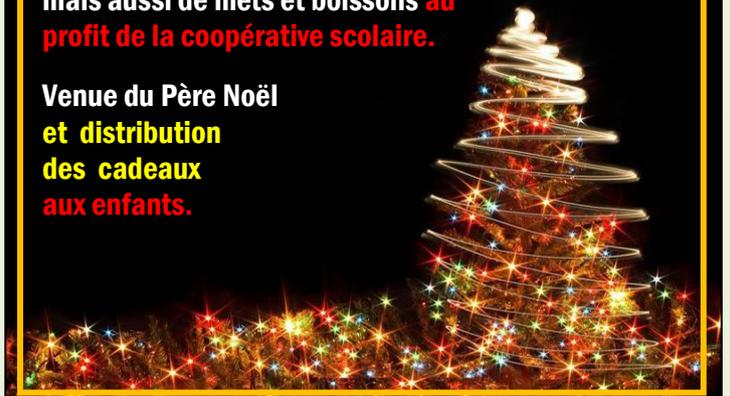
Fêtons Noël ensemble !

Les élèves de l'école de Jouy-Mauvoisin vous attendent nombreux

**vendredi 13 décembre à partir de 18h30
à la salle polyvalente**

Au programme : chorale de tous les élèves, vente de petits objets réalisés par les enfants mais aussi de mets et boissons au profit de la coopérative scolaire.

**Venue du Père Noël
et distribution
des cadeaux
aux enfants.**



INFORMATIONS MUNICIPALES



Collecte des déchets

C'en est terminé pour cette année de la collecte des encombrants.
Les déchets verts seront collectés quant à eux jusqu'au 26 novembre 2019 inclus.



Dorénavant, papiers et journaux peuvent être déposés dans les bacs jaunes (contenants) N'hésitez pas !

Cérémonie du 11 novembre 2019

La cérémonie en mémoire des victimes de 14-18 et de toutes celles mortes pour la France, se déroulera le lundi 11 novembre 2019 à 11 heures précises devant le monument aux morts.

Un pot du souvenir sera offert aux présents à l'issue de la cérémonie.



Cérémonie des vœux à la population



Monsieur le Maire et l'ensemble du conseil municipal présenteront leurs Vœux à la population le 12 janvier 2020 à 15h00 à la salle polyvalente.

Il sera procédé à cette occasion à la remise des médailles du travail.



Colis de Noël



Le cocktail de remise du colis aux personnes âgées aura lieu le 15 décembre à la salle des Loisirs. Les personnes de plus de 70 ans doivent s'inscrire chaque année, pour réserver leur colis.

Les inscriptions se font au moyen d'un bulletin qui sera distribué prochainement dans les boîtes aux lettres.

RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

En cette fin d'année la communauté urbaine GPS&O procédera à la rénovation de notre éclairage public Route de Mantes et Route de Perdreauville en changeant les mâts ainsi que les lanternes. Le matériel actuellement en place date des années 70-80 et sera remplacé par des leds. Une fois ces travaux effectués notre éclairage sera entièrement rénové.

Nous améliorerons également l'éclairage en implantant un lampadaire supplémentaire Route de Perdreauville (à la sortie), Au fond de l'Impasse de l'Eglise et rue du Pavillon où l'éclairage est inexistant.

Stockage des boues



Il y a quelques semaines vous avez été destinataires dans vos boîtes aux lettres d'un tract dénonçant le stockage et l'épandage des boues en provenance d'une station d'épuration.

Même si notre territoire communal n'est pas directement concerné par l'épandage, les odeurs, elles, ne nous épargneront pas.

Vous pouvez donc signer la pétition en ligne. Il sera sans doute difficile de s'opposer à ces épandages mais l'ensemble des communes pourrait prendre un arrêté qui fixerait des conditions et des règles d'utilisation de ces boues.

Cet arrêté devra être approuvé par la préfecture pour être valide.

INFORMATIONS MUNICIPALES

RUCHER MUNICIPAL

Avis aux amateurs, il reste encore quelques pots de miel disponibles
Nous recommandons vivement le retour des pots vides en mairie.



RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un nouveau recensement de la population devra être opéré en 2020 et se déroulera du 16 janvier au 15 février.

Pour ce faire il est nécessaire de procéder au recrutement de 1 à 2 agents recenseurs. *(Ces postes sont rémunérés).*

Les personnes intéressées devront s'inscrire en mairie avant le 15 NOVEMBRE 2019.

Vitesse à l'intérieur du village



C'est la vitesse maximum admise pour la circulation à l'intérieur du village.

Merci de bien vouloir vous y conformer.

Des vitesses excessives sont fréquemment constatées, notamment rue de la Vallée.

Clôture des jardins

Suite à de nombreux chapardages et à la demande des jardiniers qui se voient privés de leurs récoltes, une clôture a été installée pour réserver l'accès aux utilisateurs.

Le matériel a été fourni par la municipalité pour un coût de 1700€

Ce sont les jardiniers eux-mêmes qui ont procédé à la mise en place des poteaux et panneaux grillagés.



L'aboïement d'un chien constitue-t-il un trouble anormal de voisinage ?

Le droit de propriété, (article 544 du Code civil) est limité par le principe selon lequel « nul ne doit causer à autrui un trouble anormal de voisinage ». Aucun bruit particulier ne doit donc par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage, qu'une personne en soit elle-même à l'origine ou que ce soit par l'intermédiaire (...) d'un animal placé sous sa responsabilité.

Les amendes et sanctions :

- Si le chien aboie la nuit (à partir de 22h), ses aboiements peuvent constituer un tapage nocturne, dans ce cas, le propriétaire sera immédiatement verbalisé. L'amende est alors à hauteur de 68€.
- L'amende pour nuisance sonore due aux aboiements incessants d'un chien peut s'élever jusqu'à 450 euros.
- Les sanctions peuvent aller jusqu'à la confiscation du chien à son propriétaire.

Que faire en cas de désagrément.

- 1- En discuter directement avec les propriétaires de l'animal.
- 2- En parler à la mairie si rien ne se passe.
- 3- Faire un constat et porter plainte. *(De nombreuses preuves sont admissibles, plaintes, pétitions, constats d'huissier, de police ou gendarmerie.....)*

UN COLLIER ANTI-ABOIEMENTS EST-IL DANGEREUX POUR MON CHIEN ?

Le collier anti-aboiements peut vous aider à résoudre ce problème. Un collier électrique n'est pas sensé faire souffrir votre animal, et un collier à spray diffuse généralement de la citronnelle.

Chaque chien étant différent, il est toutefois indispensable de tenir compte des spécificités du vôtre et de demander conseil à un professionnel du dressage ou à votre vétérinaire pour faire le meilleur choix possible.

INFORMATIONS DIVERSES



**Le « Groupe Jeune Théâtre Intercommunal » présente,
dans « La Caravane des Dix Mots »
Le film « Les Griots Migrateurs »
de Gersende Godard**

A LA SALLE POLYVALENTE DE JOUY-MAUVOISIN
Le 09/11/2019 à 20h00
(Entrée libre)

Ce film (42 mn) nous plonge dans l'aventure artistique et humaine du *Groupe Jeune Théâtre Intercommunal* et réécrit en images l'œuvre de ces jeunes, **Truculences**, créée la saison dernière, un spectacle qui détonne dans ce monde contemporain. Les autres acteurs du film ont été les habitants au fil des Veillées Théâtrales Participatives, les passants, les curieux, les volontaires, les spectateurs, qui avaient chacun leur interprétation et leurs émotions sur un mot donné, pourtant issu d'une seule et même langue.

JOURS DE CHASSE EN FORÊT DE ROSNY (Saison 2019-2020)

Espace régional	Lot	Surface	Locataire	Téléphone	Jours de chasse
Forêt régionale de ROSNY	N° 1 Chatillon	49 ha	M. Anciaux	01 30 42 83 26	Les vendredis: 15 novembre, 20 décembre et 24 janvier Lapin: 25 novembre et 09 décembre
	N° 2 Beuron Beauvoayer	120 ha	M. Le Coq	01 30 42 87 51 06 60 62 89 56	Les vendredis: 08 et 09 novembre, 06 et 20 décembre, 10 et 24 janvier, 07 et 28 février
	Le massif des 8 routes sera fermé au public les jours de chasse				
	N° 3 8 Routes	986 ha	M. Simond	06 74 88 61 57	Les vendredis: 18 octobre 08, 15 et 29 novembre, et 20 décembre, 10 et 24 janvier, 07 et 28 février

